

## Réunion des représentants de proximité de l'antenne de Côte d'Azur

Jeudi 4 juillet 2019

**Présents : Isabelle Staes, Maryline Camacho, Laurence Collet, Pascal Martin, Pierre-Olivier Casabianca**

Au programme de cette réunion : Montage d'EDR, grille de rentrée, contributeurs web, 14 juillet piloté par Marseille, projet de déménagement...

**Liminaire : les RP regrettent que le thème « les moyens pour couvrir les festivals de l'été » ait été retiré des questions par la direction.**

La direction considère que cette question relève de l'éditorial. Les RP au contraire pensent que c'est une question de moyens, certaines années, les festivals ayant été couverts tous les soirs, d'autres seulement quelques soirs.

Note post-réunion RP : Dans les faits, il y aura deux ou trois soirs par semaine de tournage de festivals cet été, pas le week-end, plutôt lundi-vendredi. Des événements ont été identifiés par la rédaction, avec des soirées spécifiques. Les salariés peuvent s'enquérir de la planification auprès des cadres de rédaction et de la technique.

**Mots pour maux : le son n'est pas bon, il faut mettre un OPS.**

La direction s'est rapprochée du rédacteur en chef qui a expliqué que *Mots pour maux* était en fait une interview en longueur, sans tournage d'ambiance. Donc, **aux yeux de la direction, *Maux pour mots* ne nécessite pas d'OPS.**

Les RP soulignent qu'en l'occurrence, il y a eu des problèmes de son sur un module.

La direction dit que c'est regrettable mais que ça arrive pendant les tournages. La direction réserve les OPS aux tournages plus techniques : séries, *Enquêtes de régions*, *Ensemble c'est mieux*, *Cult*

La direction évoque par ailleurs la **grille de rentrée**.

Elle comprend les inquiétudes sur cette rentrée. Les RP souhaitent que les salariés soient mieux informés notamment sur l'organisation à la rentrée.

La direction rappelle que **le cadrage du siège date de mai 2019**. Il n'y pas de volonté de cacher des choses. **Les informations seront données en temps et en heure.** « C'est compliqué de répondre maintenant », dit la direction, qui prendra ses décisions « avec un sens éditorial et les moyens dont on dispose ».

Les RP demandent **qu'une information soit faite aux salariés le plus tôt possible.**

**ASC Antibes (ex-bureau du CE) : nous avons droit à un demi-ETP. Nous ne l'avons pas et gérer l'ASC d'Antibes sans est compliqué.**

Cette décision relève du CSE, rappelle la direction. La DRH a contacté le CSE et a obtenu en réponse que « **le demi-poste d'Antibes permet de conserver le temps plein d'une assistante à Marseille** ».

Les RP refusent cette décision qui compromet complètement l'ouverture du bureau de l'ASC d'Antibes (ventes de tickets et emprunts de livres, etc.). L'autonomie de l'ASC d'Antibes est totalement impossible dans ces conditions. Les RP vont de nouveau se rapprocher du CSE pour obtenir ce demi-ETP qui leur est dû.

**Jour de grève du 20 juin : un cadre technique a créé des coquilles. Le lendemain de la grève : le rédacteur en chef a créé des coquilles avant l'arrivée de la scripte. Le métier de scripte disparaît ? Une pratique normale ?**

La direction répond qu'en cas de grève, l'encadrement **doit gérer l'édition** donc le cadre technique peut créer des coquilles. La direction explique que le rédacteur en chef a par ailleurs voulu aider la scripte le lendemain.

**Les RP contestent cette initiative, quelle qu'en soit l'intention**, prise en dehors du jour de grève. Elle a compromis l'antenne, créant des confusions sur les coquilles. Une manipulation qui semble anodine, sans connaître les tenants et les aboutissants, n'est pas pertinente.

Les RP rappellent surtout, dans le contexte de réorganisation de l'entreprise et de redéfinition des métiers, la **nécessité de respecter les rôles et les tâches de chacun**.

**Chroniques méditerranéennes. Une émission a été tournée à Antibes, 26 minutes. Aucun personnel du bri n'a été associé et c'est une société de production privée qui est venue (total 10 personnes). Les CDD de Côte d'Azur ? Quel prix cela a coûté ? Y a-t-il des liens familiaux ou participatifs entre la société de production et les intervenants de l'émission ?**

Réponse de la direction : La Fabrique (la prod de France 3) n'a pas trouvé d'équipe de France 3 disponible pour tourner à Antibes, donc elle a fait appel à une société de production. Sur Chroniques Méditerranéennes, France 3 a recours habituellement à du personnel de France 3.

La direction ne veut pas communiquer sur le coût du programme mais confirme qu'il est en partie financé par le CNC. Le coût est, selon la direction, « similaire aux autres émissions de découverte du réseau ».

La direction conteste tout lien familial ou participatif entre les intervenants et la société de production.

**Le week-end du 14 juillet piloté, comme en 2018, par Marseille.**

La direction explique que « suite à un problème d'organisation », le 14 juillet sera piloté par Marseille. « Ça n'a pas été signalé en temps et en heure, **c'est une erreur** elle n'arrivera pas une troisième fois. »

Les rp se félicitent qu'en 2020 le 14 juillet tombera un mardi et qu'effectivement le problème n'arrivera pas en 2020.

La direction ajoute qu'elle a été sollicitée par le rédacteur en chef qui voulait modifier cette organisation et redonner leurs autonomies à Marseille et Antibes le 14 juillet. **La direction a refusé pour des questions de moyens.**

Enfin, il était, selon la direction, **impossible de changer l'alternance des week-ends en pleine saison des congés.**

**Coupe du monde de football : seuls deux journalistes ont été accrédités et des journalistes non accrédités ont dû couvrir l'événement.**

La direction explique que la Coupe du monde étant un événement TF1/Canal Plus, le siège a décidé d'accréditer deux personnes par BRI. **La direction reconnaît que c'est trop peu.**

Les RP rappellent que les journalistes et l'antenne en ont souffert puisqu'un reportage a été tourné par **du personnel non accrédité, derrière un grillage, et que le jri a dû marcher seul avec caméra et Aviwest** pour pallier cette absence d'accréditation.

**Montage : Enquêtes de région (EDR) et J'ai pas bien compris (JPBC), répartition des tâches entre titulaires et cdd. Monteur/réalisateur.**

Le **montage d'EDR est majoritairement confié à des cdd ce qui interpelle les RP** alors qu'à l'inverse, par exemple, quand un rédacteur veut tourner une série avec un JRi cdd concerné par le sujet, on lui explique que les titulaires sont prioritaires.

La direction répond que le montage d'EDR est confié à des monteurs disponibles huit jours consécutifs hors week-end.

La direction rappelle que **plusieurs monteurs sont à temps partiels ou ont des mandats, ou font des détachements d'encadrement et de web.** Elle affirme que quatre monteurs cdi ne sont pas volontaires pour monter EDR.

Cela justifie le recours aux monteurs CDD selon la direction.

Les **RP affirment qu'au moins un monteur titulaire est intéressé et que plusieurs EDR ont été montés sur huit jours non consécutifs.**

Quant à JPBC. **Le monteur, CDD, qui a travaillé sur le pilote de JPBC** était selon la direction « le seul disponible » ce jour-là. **Les RP répondent qu'il aurait été possible de proposer à un monteur titulaire de travailler sur l'émission et que le CDD l'aurait remplacé dans l'actu.**

Les RP demandent que les monteurs titulaires soient informés et puissent se positionner pour s'impliquer dans les nouvelles formes de reportages.

**Les RP s'étonnent qu'un monteur fasse de la réalisation** et donnent des ordres de cadrage aux OPV. Ceci alors qu'un réalisateur est en poste à Marseille.

La direction conteste que ce réalisateur se trouve en sous-emploi. Et affirme qu'il doit se consacrer aux émissions. La direction considère que le travail du monteur ce jour-là ne rejoignait pas celui d'un réalisateur.

Les **RP s'insurgent enfin contre le fait que un monteur a été déplanifié le vendredi 7 juin** au détriment du service. Les RP rappellent que c'est le jour le plus chargé au montage et que la revue du web n'a pas pu être montée.

**Un journaliste de la locale de Nice travaille à mi-temps alors que des postes à plein-temps sont disponibles. Par ailleurs l'assistante de la locale de Nice n'est plus remplacée.**

La direction explique qu'un journaliste de la locale travaille à mi-temps « **pour gérer la planification et respecter nos potentiels** ». Quand il y aura une opportunité il pourra postuler sur un poste à temps plein. L'idée n'est pas de créer du sous-emploi, mais la gestion est globale.

**La direction est consciente qu'il ne s'agit pas d'une solution pérenne.**

Par ailleurs concernant l'assistante et son non-remplacement, la direction explique **qu'il y a douze assistants CDD formés aux logiciels requis**, et que ce n'est pas facile car allés sont demandés par d'autres bureaux.

De plus **celle qui venait habituellement à Nice en remplacement effectue un remplacement de longue durée à Marseille.**

Les RP demandent à ce que **une solution soit quand même trouvée car l'assistante de la locale de Nice n'est dans les faits jamais remplacée** depuis des mois.

#### **France bleu : le futur poste d'éditeur visuel.**

Le poste d'éditeur visuel **ne sera pas mis en consultation à France 3**. Finalement il bascule sous la direction **de France Bleu, qui aura la main sur toute la matinale**. France 3 va acheter l'émission clés en main et se contentera de la diffuser. Ceux qui sont intéressés par ce poste doivent se rapprocher de France Bleu. **Dès septembre, les postes d'éditeurs visuels de Lille et Guéret** seront en consultation.

Les RP désapprouvent que ce ne soit pas un personnel issu de la télévision et de l'image qui occupe ce poste.

#### **Des PTA contribuent sur notre site Internet en faisant le travail de journalisme alors qu'ils n'ont pas la carte de presse.**

**Selon la direction la « production » sur nos sites n'est pas réservés aux journalistes**, il y a la promotion et les annonces. Il y a une validation des contenus par un cadre.

Les RP explique qu'il ne s'agit pas de promotion et d'annonce, mais bien de reportages faits par les PTA. **Un reportage web a été fait récemment par un personnel technique et administratif de la documentation, avec une erreur de fond préjudiciable**, malgré une validation par le cadre.

Les RP réaffirment que **les articles de presse doivent être rédigés par des journalistes.**

Les RP répètent qu'il n'y a pas de petit ou grand sujet, et **que chaque reportage requiert des connaissances journalistiques et une responsabilité en tant que tel.**

**Par ailleurs la rédaction de cet article, durant les heures de travail habituelles du PTA, a désorganisé le service** et y a provoqué des tensions.

C'est d'autant plus dommageable que ce service avait enfin retrouvé une atmosphère sereine.

Les RP soulignent la nécessité **de planifier les tâches dans les services.**

En l'occurrence dans le cas cité plus haut, cette nouvelle tâche n'a pas lieu d'être aux yeux des RP.

La direction prend note des remarques des RP.

#### **Dernière minute : Déménagement information de la direction sur les avancées**

Marie-Claire Dallet-Humm a informé la direction des dernières avancées du dossier.

Début juin, la direction de l'immobilier est allée voir le site de la Victorine. Le projet ne semble pas être avancé, dans un délai suffisamment court, pour que France télévisions s'y installe.

Quant à l'ilot des maraîchers (derrière le commissariat des Moulins), le choix du promoteur n'a toujours pas été effectué par la Métropole. En fonction dudit promoteur, France télévisions pourrait s'inscrire dans ce projet ou pas.

La situation reste floue.

Quand le dossier avancera Marie-Claire Dallet-Humm se déplacera à France 3 Côte d'Azur.

Les RP rappellent que ce projet de déménagement est un stress pour les salariés, dans un contexte d'incertitude et changements multiples dans l'entreprise.

Prochaine réunion : 29 Aout !

Bonne vacances à toutes et à tous !